



MAIRIE  
ASPRES SUR BUECH

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2022

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, MILLON Justine, PINET Françoise, RODRIGUEZ Claudine, ROUX Laura - Mrs, BOYLOUD Alain, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, SOREIL Jean-Claude, TOURTET Gilles

Absente représentée : CARRARA Patricia (pouvoir à Jean-Claude SOREIL),

Absent : GIRARD Joris

Le compte rendu du conseil municipal du 25 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Brice EVRARD est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire demande de faire une minute de silence pour le peuple Ukrainien.

### APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Monsieur Dominique RAVIN, comptable public de la Trésorerie de Veynes est venu présenter les comptes de gestion des quatre budgets, ces comptes de gestion ont été déclarés conformes aux comptes administratifs. Il a ensuite fait part des résultats de l'analyse financière rétrospective qu'il a réalisé à partir des comptes 2020 de la commune.

Les principaux constats sont les suivants :

- Le coefficient d'autofinancement courant (charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette par rapport aux produits de fonctionnement) s'élève à 0,83 (inférieur à la strate nationale). Un coefficient supérieur à 1 signifie que la commune ne peut faire face au remboursement de ses dettes avec son seul autofinancement.
- Le ratio de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêt des emprunts par rapport aux produits de fonctionnement réels) s'élève à 40,06 %, donc en deçà de la médiane de la strate nationale.
- Le ratio d'endettement (encours de la dette par rapport aux produits réels de fonctionnement) qui permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir des produits réels s'élève à 0,52, donc en dessous du seuil maximum.

**L'ensemble de ces ratios montrent que la situation financière de la commune est saine.**

**Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.**

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

#### BUDGET - COMMUNE

Section de fonctionnement : compte tenu de l'excédent incorporé en 2021 le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 1 033 586,91 €.

Les charges générales, chapitre 011, évoluent de 7,8% de 2020 à 2021 en raison essentiellement :

- des frais occasionnés par différentes réparations sur le matériel roulant
- de l'augmentation du nombre de repas de la cantine fournis par le restaurateur.
- du règlement de la participation de la commune fixée dans la convention de coordination des travaux réalisés par le SYME05 et concernant l'aménagement du quartier du parc.

- Concernant les charges de personnel leur augmentation de 5 % par rapport à celles réalisées en 2020 s'explique par la revalorisation de certains grades mais surtout par la nécessité de recrutement de personnel de remplacement pour pallier des absences pour raisons de santé, absences liées essentiellement du COVID. La diminution des dépenses au chapitre 65, autres charges de gestion courante, résulte de la baisse ou de l'absence de subvention à certaines associations compte tenu de la suspension de leurs activités durant l'année 2021.

Les recettes constatées au chapitre 70 diminuent en 2021 par rapport à 2020 malgré une augmentation des remboursements des frais de cantine. Il faut dire qu'en 2020 une coupe de bois avait permis l'inscription d'une recette exceptionnelle de 47 074 €. Au niveau du chapitre 73, impôts et taxes, on remarque une augmentation du produit fiscal à hauteur de 6,8 % ce qui laisse supposer une hausse de la base globale puisque les taux communaux n'ont pas été majorés. Le chapitre 74 englobe les dotations de l'État, celles-ci évoluent de 2 % par rapport à 2020. Figurent également dans ce chapitre les subventions du département pour l'entretien de la voirie (27 000 €) et le remboursement des frais de fonctionnement de l'école versé par les communes extérieures.

<b>Dépenses</b>	<b>737 319.89 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>1 770 906.80 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>1 033 586.91 €</b>

Section investissement : le résultat de l'exercice se traduit après incorporation du résultat de 2020 par un **excédent de 92 778,35 €**. L'aménagement du quartier du parc a été, en 2021, l'opération la plus importante tant au niveau financier qu'au niveau du suivi des travaux. Deux nouvelles opérations ont été inscrites en cours d'année : la réhabilitation du pont du Barry et la création de places de stationnement. Il faut noter que le montant des recettes intègre l'emprunt à court terme soit 500 000 € souscrit pour les travaux d'aménagement du quartier du parc dans l'attente du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la TVA.

<b>Dépenses (avec déficit reporté)</b>	<b>661 063.76 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>753 842.11 €</b>
<b>Déficit</b>	<b>92 778.35 €</b>

**Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).**

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Section de fonctionnement : Le résultat de l'exercice se traduit après incorporation du résultat de 2020 par un **solde excédentaire de 109 400,54 €**. Ce résultat excédentaire provient essentiellement des recettes supplémentaires encaissées au titre de la tarification de l'assainissement auprès des usagers (modification du tarif en 2021) et de la prime d'épuration.

<b>Dépenses</b>	<b>151 364.97 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>260 765.51 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>109 400.54 €</b>

Section d'investissement : Concernant la section d'investissement le résultat est déficitaire à hauteur de 111 370,17 €. Au regard du résultat de 2020 incorporé au budget soit un excédent de 260 836,53 €, le résultat de l'exercice se traduit par un **excédent de 149 466,36 €**.

<b>Dépenses</b>	<b>250 208.17 €</b>
<b>Recettes (avec excédent reporté)</b>	<b>399 674.53 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>149 466.36 €</b>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

### **BUDGET ACTIONS JEUNESSE**

Section de fonctionnement : le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 31 450,23 €. Même si l'activité du service est très supérieure à celle de 2020 (année marquée par des dispositions particulières en raison de la pandémie) celle-ci n'a pas encore été à l'image des années antérieures à 2019.

Dépenses	219 037.16 €
Recettes (avec excédent reporté)	331 267.36 €
Excédent	112 230.20 €

Section d'investissement : le résultat de l'exercice se traduit, après incorporation du résultat de 2020, par un solde excédentaire est de 732,60 €.

Dépenses	30 634.75 €
Recettes	31 367.35 €
Déficit	732.60 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

### **BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Section de fonctionnement : Le résultat de l'exercice se traduit par un excédent de 1 423,45 €. Cet excédent résulte du faible montant des frais de transport des élèves en raison de l'absence des sorties piscine et ski compte tenu de la situation sanitaire. Après intégration de l'excédent de 2020 le solde est excédentaire à hauteur de 5 184,30 €.

Dépenses	5 205.70 €
Recettes (avec excédent reporté)	10 390.00 €
Excédent	5 184.30 €

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents, (Mme le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote).

Les comptes administratifs des différents budgets approuvés précédemment sont en adéquation avec les comptes de gestion de la trésorerie (règle obligatoire de comptabilité)

### **AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES COMPTABLES 2021**

Madame le Maire rappelle que dans le calcul des résultats il faut ajouter aux soldes d'exécution les restes à réaliser (dépenses engagées, non mandatées et recettes notifiées). Le conseil doit délibérer sur l'affectation des résultats de chaque budget.

### **BUDGET - COMMUNE**

- Résultat fonctionnement 1 033 586.91 €
- Résultat investissement 92 778.35 €
- Solde des restes à réaliser + 107 087 €

Aucun besoin de financement

**Affectation des résultats au budget :**

- Report en investissement dépenses + 92 778.35 €
- Report en fonctionnement recettes + 1 033 586.91 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Résultat fonctionnement + 109 400.54 €
- Résultat investissement + 149 466.36 €
- Solde des restes à réaliser - 26 130.00 €

Aucun besoin de financement

**Affectation des résultats au budget :**

- Report en investissement recettes + 149 466.36 €
- Report en fonctionnement recettes + 109 400.54 €

Accord à l'unanimité des membres présents

**BUDGET ACTIONS JEUNESSE**

- Résultat fonctionnement + 112 230.20 €
- Résultat investissement + 732.60 €
- Solde des restes à réaliser - 2 700.00

**Affectation des résultats au budget :**

- Report en investissement recettes + 732.60 €
- Couverture besoin financement au 1068 (investissement recettes) + 1 967.40 €
- Report en fonctionnement recettes + 112 230.20 € - 1 967.40 € = + 110 262.80 €

Accord à l'unanimité des membres présents

**BUDGET CAISSE DES ECOLES**

Report en fonctionnement recettes + 5 184.30 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

**ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET**

L'article L1612-1 du Code général des collectivités Territoriales permet au maire, sur autorisation du conseil municipal d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire propose d'inscrire l'assistance technique du bureau d'études CLAIE pour l'alimentation en eau potable dans le cadre des travaux d'augmentation du gabarit menés par le Département sous ouvrage SNCF de Pont la Dame sur la RD 1075 pour un Montant 3 924 € TTC.

Accord à l'unanimité des membres présents.

**MARCHES PUBLICS : LE SEUIL D'OBLIGATION DE PUBLICITE A ETE RELEVE POUR LES MARCHES DE TRAVAUX JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2022**

Conformément à loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique jusqu'au 31 décembre 2022 les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT.

Accord à l'unanimité des membres présents de déléguer au maire, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **OPERATION DE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX SIS RUE DES ECOLES -**

L'installation d'une pompe à chaleur air eau avec des radiateurs basse température en lieu et place du mode de chauffage actuel (fuel) permettra de diminuer la consommation d'énergie. Il serait également opportun de réaliser des travaux d'isolation des murs extérieurs. Des devis ont été ainsi demandés à différentes entreprises afin de solliciter des subventions.

Installation d'une pompe à chaleur : montant 19 501.38 € HT

Isolation des murs extérieurs : montant 48 920 € HT

**Montant total : 68 421.38 € HT**

Madame le maire propose de demander une subvention auprès du Département et de la Région.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Département 30 % : 20 526.39 €

Subvention Région : 50 % : 34 210.69 €

Autofinancement 20 % : 13 684.30 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **CHANGEMENT DES FENETRES DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE**

Un dossier de demande de subvention a été adressé au Département concernant la rénovation thermique du bâtiment de la mairie avec changement des fenêtres vétustes existantes par la pose de fenêtres à triple vitrage.

Madame le Maire informe que le service Actions Jeunesse occupera les locaux du deuxième étage d'ici l'été. Elle propose de déposer un nouveau dossier de demande de subvention incluant le changement des fenêtres du deuxième étage.

Montant des travaux 12 466.87 € (mairie) et 4 463.14 € (actions jeunesse et MSAP)

**Soit un total de 16 930.01 €**

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Département 70 % : 11 851 €

Autofinancement 30 % : 5 079 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND**

Le collège de Veynes organise un voyage d'étude en Guyane dans le cadre des activités de la section B.I.A. (Brevet Initiation Aéronautique et Spatial) fin mars 2022. Il demande une aide financière de la commune pour mener à bien ce projet sachant que quatre élèves sont domiciliés dans la commune.

Il est proposé de participer à hauteur de 100 € par enfant, soit 400 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **VOIRIE COMMUNALE**

Il est proposé de programmer les travaux de voirie communale suivants :

Avenue du pré du Barry : 1 420.80 € HT

Avenue des marchandises : 6 473.85 € HT

Chemin du vieux moulin : 11 152.70 € HT

Avenue de la gare : 14 332.70 € HT

Chemin des Casses : 3 645 € HT

Montant total des travaux : 37 025.05 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Département 40 % : 14 810 €

Autofinancement 60 % : 22 215 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **PERSONNEL - CREATION DE POSTE**

Un agent actuellement rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe remplit les conditions pour être proposé à l'avancement de rédacteur principal. Au regard des compétences de cet agent, de son expérience, de son assiduité et de son sens du service public Madame le Maire informe qu'elle est favorable à cet avancement de grade. Elle demande au conseil de l'autoriser à créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour nommer l'agent.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **PERSONNEL - ASTREINTES DU SERVICE TECHNIQUE DURANT LA PERIODE HIVERNALE.**

Une réunion avec le personnel du service technique, un représentant syndical et les élus chargés de la commission des travaux sur la mise en place des astreintes durant la période hivernale s'est tenue. D'un commun accord la note de service concernant l'organisation des astreintes doit être actualisée et modifiée. Madame le Maire propose dans ce sens de délibérer sur le contenu de cette nouvelle note de service qui annulera de ce fait la délibération en date du 6 novembre 2008.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **RD 1075 - AUGMENTATION DU GABARIT SOUS L'OUVRAGE SNCF AVEC REFECTION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

#### **CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**

Dans le cadre du programme de modernisation de la RD1075 et du CPER 2015-2020, dont le volet accessibilité multimodale a été prolongé jusqu'en 2022, le Département souhaite augmenter le gabarit sous ouvrage SNCF. La solution d'abaissement de la plateforme routière a été retenue, le Département a demandé à la commune de procéder au dévoiement de son réseau d'adduction d'eau potable qui passe sous le pont SNCF. La commune souhaite transférer la maîtrise d'ouvrage des travaux de dévoiement au Département afin de garantir un bon interfaçage entre les travaux de voirie et de réseaux.

La convention concerne les travaux impactant le réseau d'adduction d'eau potable de la commune et donc son dévoiement.

Elle a pour objet de :

- Désigner le Département des Hautes-Alpes comme maître d'ouvrage des travaux conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique
- Définir les obligations respectives du Département et de la commune
- Définir les modalités financières

Le coût des travaux et des études est supporté par la commune et le Département selon la répartition suivante : Département : 47 000 € HT - Commune : 17 300 € HT

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUE AU DESSUS DE L'ADMR**

Deux demandes ont été reçues en mairie pour la location de l'appartement communal situé rue des écoles au-dessus des locaux de l'ADMR. Le conseil décide de retenir la première reçue à savoir celle de Monsieur Rémi Breton.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le maire à signer le bail avec le nouveau locataire.

Le montant du loyer actualisé est de 575 € charges non comprises

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY PROJET DE LA MODIFICATION DES STATUTS**

Plusieurs réunions ont eu lieu pour revoir les compétences de l'intercommunalité et définir leur intérêt communautaire :

- compétence obligatoire « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire »
- Compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »
- compétence « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »
- compétence « politique du logement et du cadre de vie »
- compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »
- compétence « action sociale d'intérêt communautaire »

Madame le Maire propose d'adopter la modification des statuts.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **ELECTIONS**

Il est demandé aux conseillers de renseigner le tableau de garde pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

### **AFFOUAGE**

En accord et concertation avec l'agent technique de l'ONF, les habitants sont autorisés à ramasser des bois coupés sur le plateau des Eygaux.

### **COMITE DES FETES**

Un nouveau bureau a été désigné ce qui laisse entrevoir un beau programme des festivités.

## **PROGRAMATION DES ETUDES POUR L'ELABORATION DU PROJET DU BUDGET 2022 ET PREPARATION DE LA GAZETTE DU MOIS D'AVRIL**

## **ENGAGEMENT DE LA REFLEXION SUR LE PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

### **ACTIONS HUMANITAIRES AU PROFIT DU PEUPLE UKRAINIEN**

Marie-Christine BERTRAND a suivi une visioconférence organisée par La Députée Pascale BOYER. Un rapprochement va se faire auprès des services de l'Etat, des pompiers, de la Protection Civile et de l'association des Maires, afin de pouvoir effectuer un recensement des dons dans chaque commune.

Une nouvelle visio est prévue demain avec l'AMF pour l'organisation des collectes.

L'information sera donnée sur Panneau Pocket.

La séance est levée à 19 h 30.